



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 203 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition et la conversion de plus de 35 magasins Zellers au Québec par la société étrangère Target aura pour conséquence la perte de plus de 5 000 emplois en 2012;

CONSIDÉRANT QUE Target prétend n'avoir aucune obligation de respecter les droits des employé(e)s des Zellers tels que l'ancienneté, les salaires et les avantages sociaux;

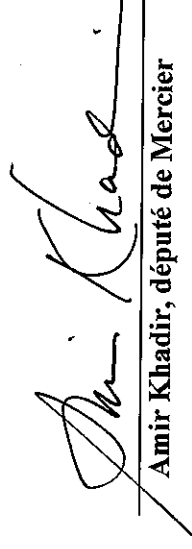
CONSIDÉRANT QUE Target se soustrait à l'application de la *Loi sur les normes du travail* du Québec en affirmant qu'il ne s'agit que d'une transaction immobilière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 96 de la *Loi sur les normes du travail* du Québec protège les salariés lorsque les entreprises qui les emploient changent de propriétaire;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à la ministre du Travail d'examiner la vente de Zellers à la société Target dans le but de faire en sorte que les emplois de ces employé(e)s soient protégés et que Target soit tenue de respecter la *Loi sur les normes du travail* du Québec qui garantit à tous des conditions minimales de travail, notamment le droit de continuer leur emploi chez Target en conservant leur ancienneté, leurs salaires et leurs avantages sociaux.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

12 juin 2012
Date de signature de l'extrait